

Bienvenue au centre de mieux être

Hêtre Intérieur

Dans ce document, vous trouverez :

* La convention locative,
* La charte éthique,
* Le règlement d’ordre intérieur.

Nous vous demandons de lire attentivement ces documents et d’envoyer ensuite un email à l’adresse info@hetreintérieur.be avec les informations suivantes :

* Votre nom, prénom, adresse et numéro de téléphone,
* Confirmation de la bonne lecture de ce document,
* Votre accord concernant l’entièreté du contenu de ce document qui fera office de signature légale.

**Convention locative**

1. **Parties à la convention**

1° Madame Dominique de Thier, immatriculée à la TVA sous le numéro 651.414.980, dénommée ci-après « prestataire »,

2° Vous, ………………………………………………………..dénommé ci-après « preneur ».

1. **Objet de la convention**

Le prestataire est propriétaire d’Hêtre Intérieur, qui a pour mission de proposer des services s’appuyant sur une infrastructure complète et intégrée, à des prestataires évoluant dans le domaine de la santé, du développement personnel, ou dans le domaine paramédical et psychologique.

Le prestataire s’engage donc à fournir certains services au preneur afin de lui permettre d’exercer son activité professionnelle selon les modalités fixées dans la présente convention.

Le preneur disposera de conditions optimales pour l’exercice de sa profession dans un espace d’exploitation sis rue du Siège numéro 33 à Warnant-Dreye.

Tous les services fournis sont partagés entre les différents utilisateurs de l’infrastructure. Ces services sont les suivants :

* Salle « Les Racines » (salle polyvalente pour formations, ateliers, conférences – rez-de-chaussée)

Le prestataire met à disposition du preneur une salle (49m²) entièrement équipée. Celle-ci comprend :

* Un flipchart avec papier et marqueurs,
* Tables et chaises,
* Un rétroprojecteur avec écran (20€/jour d’utilisation à ajouter au montant de la location de salle).
* Salle « Les Faînes » (salle de soins et de consultation – rez-de-chaussée)

Le prestataire met à disposition du preneur une salle (15m²) entièrement équipée. Celle-ci comprend :

* Deux sièges minimum pour les patients/clients,
* Une armoire,
* Un canapé clic-clac,
* Couvertures.
* Salle « La Ramure » (salle de consultation – 1er étage)

Le prestataire met à disposition du preneur une salle (30m²) entièrement équipée. Celle-ci comprend :

* Deux canapés,
* Huit matelas,
* Coussins,
* Couvertures,
* Une chaîne Hi-Fi,
* Un flipchart.
* Salle « Le Feuillage » (salle de massage/consultation – 1er étage)

Le prestataire met à disposition du preneur une salle (11m²) entièrement équipée. Celle-ci comprend :

* Deux chaises,
* Une table-coffre,
* Un pouf,
* Une table de massage.
* Espaces communs

Le preneur et ses patients peuvent partager les espaces communs, à savoir :

* Une salle d’attente (pour les patients/clients) :

Le preneur pourra déposer dans cette salle d’attente de la documentation à l’attention de ses patients et afficher des annonces afférentes uniquement à son activité professionnelle.

* Une cuisine :

Le preneur disposera d’un frigo, d’une bouilloire électrique et de vaisselle propre. Le preneur doit évidemment restituer les lieux dans un état impeccable. En cas de détérioration ou de destruction partielle ou totale notamment du matériel de cuisine, le prestataire facturera au preneur le coût de la remise en ordre ou de l’achat du nouveau matériel.

* Deux WC : l’un au rez-de-chaussée, l’autre à l’étage.
* Nettoyage

L’infrastructure (tous les espaces) sera nettoyée une fois par semaine (le lundi après-midi) par un prestataire de services compétent. Durant les périodes de vacances scolaires, il se pourrait que ce prestataire de services n’intervienne pas durant une semaine maximum.

**ATTENTION :**

Le preneur ne disposant d’aucun droit de jouissance exclusif pour les salles mises en location, celui-ci n’a pas le droit de modifier la salle louée. Il est ainsi notamment interdit :

* De peindre ou de modifier d’une quelconque façon la salle,
* De placer une décoration particulière dans l’accord préalable du prestataire,
* De modifier ou déplacer le mobilier sans l’accord préalable du prestataire.
1. **Horaires**
* Location ponctuelle :

Entre 9h et 22h, en fonction des disponibilités

* Location régulière :

Plage matin : de 9h à 14h

Plage après-midi : de 14h à 19h

Plage soirée : de 19 à 23h

Soit 5 heures de location (demi-journée) ou 10 heures de location (journée entière), adaptables si vous consultez plus tôt ou plus tard dans la journée (ceci est négociable au préalable avec le prestataire).

1. **Prix**

Le prix des services fournis est fixé comme suit et il comprend la mise à disposition du local, le nettoyage des locaux et l’accès à la salle d’attente pour vos patients.

Ces montants seront indexés annuellement sur base de l’indice des prix à la consommation, à la date anniversaire du contrat, comme suit :

Montant de base x nouvel indice

Indice de départ (celui du mois de la conclusion du contrat)

* Salle « Les Racines » (salle polyvalente pour formations, ateliers, conférences)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Demi-journée | Journée entière | A l’heure |
| En semaine | 50€ | 100€ | 10€/h |
| Pendant le WE | 60€ | 120€ | / |

Le WE complet (samedi + dimanche) : 200€

* Salle « Les Faînes » (salle de soins et de consultation)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Demi-journée | Journée entière | La soirée |
| En semaine | 30€ | 60€ | 45€ |
| Pendant le WE | 30€ | 60€ | 45€ |

* + Location ponctuelle (à l’heure)

*Note : force est de constater que le local n’est pas occupé 1h, mais bien 1h30 en moyenne, pour le premier rendez-vous en tout cas. Les mises à disposition ne sont donc pas définies par la durée de la consultation, mais bien par la durée d’occupation effective du local (mise en place, chauffage de la salle, accueil de la personne, durée du soin ou de l’entretien et rangement du local).*

* Salle « La Ramure » (salle de consultation)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Demi-journée | Journée entière | A l’heure |
| En semaine | 40€ | 80€ | 10€/h |
| Pendant le WE | 50€ | 100€ | / |

Le WE complet (samedi + dimanche) : 180€

* Salle « Le Feuillage » (salle de massage/consultation)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Demi-journée | Journée entière | La soirée |
| En semaine | 30€ | 60€ | 45€ |
| Pendant le WE | 30€ | 60€ | 45€ |

1. **Facturation**

Toutes les factures sont payables dès réception.

La présente convention prend cours en date du 1er jour de location.

Le prestataire adressera une facture mensuelle au preneur en fonction du nombre de jours (en fonction des plages horaires) fixés au point 3 de la présente convention et ce, même si le preneur n’a pas occupé les lieux.

Si l’infrastructure n’était pas utilisée par le preneur durant les jours prévus, la facturation interviendra. En d’autres termes, il y aura facturation forfaitaire mensuelle.

Un changement de jour et horaire de location pourra être convenu d’un commun accord entre le prestataire et le preneur. Cet accord sera officialisé par email.

Le centre vous offre la possibilité de faire de la publicité pour votre activité dans sa newsletter mensuelle au prix de 20€.

1. **Conditions d’annulation**
	* Salle polyvalente (« Les Racines »)

Un acompte de 50% est à verser pour confirmer la réservation dès réception de la facture globale. Cet acompte n’est pas remboursable. En cas d’annulation, pour tout motif, l’acompte versé ainsi que le solde de la facture est à honorer aux proportions suivantes :

* Annulation à 60 jours : 50% du montant évalué de la facture,
* Annulation à 45 jours : 65% du montant évalué de la facture,
* Annulation à 30 jours : 75% du montant évalué de la facture,
* Annulation à 15 jours : 85% du montant évalué de la facture,
* Annulation à 7 jours : 100% du montant évalué de la facture.

Possibilité toutefois de report de date sans indemnité mais dans un délai fixé par le bailleur à minimum 60 jours avant l’activité.

* + Salle de soins et de consultation (« Les Faînes », « La Ramure », « Le Feuillage »)
		- Location ponctuelle

La limite d’annulation est de 48 heures. Passé ce délai, le preneur devra honorer l’entièreté du solde de la facture.

* + - Location régulière

La limite d’annulation est de 3 mois. Passé ce délai, le preneur devra honorer l’entièreté du solde de la facture pendant 3 mois à partir du jour d’annulation.

1. **Responsabilité du prestataire**

Les services fournis par le prestataire dans le cadre du présent contrat sont strictement limités à son activité de centre de mieux être.

Le prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable pour tout fait ou agissement du preneur résultant notamment de son activité.

1. **Assurance / Responsabilité du preneur**

Le preneur fera le nécessaire de son côté afin d’être assuré pour son activité au sein du centre de mieux être.

1. **Utilisation du nom du centre**

Le preneur pourra préciser sur ses documents professionnels, pendant la durée de la convention (et uniquement pendant cette durée), qu’il effectue des prestations au lieu d’exploitation mis à sa disposition.

Il pourra également faire référence au site du prestataire ww.hetreintérieur.be

Il ne pourra toutefois, en aucun cas, exercer son activité professionnelle sous la dénomination du nom du centre ou créer une confusion explicite, directe ou indirecte avec le nom du centre.

A la fin de la présente convention, quel que soit le motif de la rupture, le preneur ne pourra plus faire référence d’une quelconque manière, notamment sur ses documents professionnels, au nom du centre ni à son site internet.

1. **Législation et juridiction**

Le présent contrat est régi par le droit belge.

Toute contestation ou litige relatifs à l’interprétation et à l’exécution de la présente convention seront soumis exclusivement aux tribunaux belges compétents en fonction du siège du prestataire.

1. **Divers**

La nullité d’une ou plusieurs clauses du présent contrat n’entraîne pas de nullité de l’ensemble du contrat.

**Charte Ethique**

Hêtre Intérieur est un centre de formation, soins et conférence au sein duquel sont réunies diverses disciplines visant au mieux être.

Chaque intervenant qui officie au sein de l’équipe du centre Hêtre Intérieur s’engage à respecter scrupuleusement cette charge qui traduit nos objectifs et nos valeurs :

* + - Offrir une prise en charge holistique aux personnes demandeuses de soins ou d’évolution personnelle, qu’il s’agisse de santé physique, mentale, de maladie ou de guérison. Le corps et l’esprit sont indissociables, plus encore, nous envisageons la personne dans ces divers aspects : physique, émotionnel, psychologique et spirituel.
		- Chaque intervenant fait preuve d’une formation solide et reconnue dans son domaine ainsi que d’une expertise de plusieurs années. Ce point est absolument essentiel pour garantir une qualité d’encadrement optimale.
		- Partager une même philosophie de soins : appuyer et renforcer le potentiel humain, les ressources internes et externes des personnes qui nous consultent. Chacun possède d’importantes capacités de prévention et de guérison en lui.
		- Participer à l’émergence de ponts entre la médecine scientifique et les médecines alternatives et complémentaires, en reconnaissant la grande valeur des unes et des autres, et en ayant recours à la plus appropriée selon le cas, ou en les associant de manière pertinente.
		- Notre philosophie est bien d’encourager la complémentarité entre médecine traditionnelle et thérapie alternative. En aucun cas ces dernières ne se substitueront, ou ne modifieront, les chois ou traitements médicaux prescrits.
		- Anticiper au développement d’une conscience plus large et éveillée, tant sur soi-même que sur le monde ; au développement personnel, à l’épanouissement et à l’enrichissement de la vie.
		- Respecter avant tout la personne dans sa singularité, avec sa demande propre, étant attentif au secret professionnel.
		- Poursuivre une réflexion éthique sur le champ de compétence de sa pratique professionnelle, du cadre et des limites de celle-ci, en se référant notamment aux codes de déontologie propre à certaines professions.
		- Chaque intervenant s’engage à travailler dans le respect des valeurs et des croyances de la personne et ne fait preuve d’aucune sorte d’influence qu’elle soit philosophique, religieuse, politique ou autre.
		- Travailler dans un esprit de collaboration cohérent, permettant par exemple l’orientation du patient/client vers la discipline ou l’orientation thérapeutique qu’il recherche et qui lui correspond le mieux. Ceci nécessitant une communication constructive des intervenants.
		- Etablir un maximum de synergies ou de collaborations positives avec l’extérieur (autres services, institutions ou thérapeutes).
		- Offrir des soins/services accessibles sur le plan financier et présenter une certaine homogénéité des tarifs.
		- Offrir à la population, au monde médical et à nos différents prestataires une visibilité maximale des services et activités proposées par chacun.

**Règlement d’ordre intérieur (R.O.I.)**

Nous vous demandons de respecter le lieu, de maintenir cet environnement sain et de le gérer « en bon père/mère de famille ».

En marquant votre accord concernant l’entièreté de ce document, vous vous engagez à respecter le règlement d’ordre intérieur suivant. Tout non-respect d’un de ces points entraîne l’annulation du contrat de location.

1. Il est strictement interdit de fumer à l’intérieur des bâtiments ainsi qu’aux différentes fenêtres. Nous vous demandons de descendre au rez-de-chaussée et de respecter l’environnement,
2. Les boissons et la nourriture sont interdites dans les salles, à l’exception de la cuisine prévue à cet effet. Les stagiaires peuvent néanmoins garder leur bouteille d’eau lors de l’activité,
3. Nous mettons à votre disposition une cuisine comprenant 1 frigo + 1 bouilloire électrique + 1 Senseo fonctionnant correctement, ainsi que de la vaisselle. Tout matériel détérioré vous sera facturé au prix d’un nouveau, sauf si la détérioration est due à la vétusté, à un mauvais fonctionnement ou à une panne de l’appareil. La vaisselle utilisée, la table et les plans de travail doivent être nettoyés avant de quitter les lieux. En cas de non-respect, les heures de travail de notre personnel d’entretien occasionnées par ce non-respect vous seront facturées,
4. En quittant le lieu, nous vous demandons de veiller personnellement (en votre absence, une personne responsable doit être désignée) à la fermeture du chauffage, de l’éclairage et des différentes portes,
5. Des places de parking sont à votre disposition en nombre devant et autour du bâtiment. Nous vous demandons d’utiliser ces places au maximum avec une judicieuse utilisation de l’espace afin de ne pas incommoder nos voisins,
6. Les frais d’éventuelles dégradations seront portés en compte,
7. Nos salles sont assurées (RC exploitation et incendie),
8. Le responsable s’engage à faire respecter le présent règlement d’ordre intérieur par les membres, patients, clients ou visiteurs de son groupe.